

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil  
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1B5  
Téléphone : 514 872-3770  
[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidence**

*Mme Sophie Thiébaud  
Arrondissement Le Sud-Ouest*

#### **Membres**

*M. Younes Boukala  
Arrondissement de Lachine*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement d'Achatsic  
– Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 14 juin 2021

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231036**

***Accorder un contrat à Demix Construction, une division de CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la CSEM dans l'avenue Pierre-De-Coubertin, de l'avenue De La Salle à la rue Viau. Dépense totale de 30 022 493,88 \$ (contrat: 23 965 406,11 \$, contingences: 2 797 589,82 \$, incidences: 3 259 497,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 450030 - (3 soumissionnaires).***

***“Original signé”***

Karine Boivin Roy  
Présidente

***“Original signé”***

Julie Demers  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE217231036**

*Accorder un contrat à Demix Construction, une division de CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la CSEM dans l'avenue Pierre-De-Coubertin, de l'avenue De La Salle à la rue Viau. Dépense totale de 30 022 493,88 \$ (contrat: 23 965 406,11 \$, contingences: 2 797 589,82 \$, incidences: 3 259 497,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 450030 - (3 soumissionnaires).*

À sa séance du 26 mai 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*
  - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 2 juin 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la CSEM dans l'avenue Pierre-De-Coubertin, entre l'avenue De La Salle et la rue Viau.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux visent à sécuriser la circulation à l'aide d'un carrefour giratoire, de l'élargissement des trottoirs, de la création de bandes cyclables surélevées par rapport à la chaussée et de saillies dans les rues locales ainsi que la mise aux normes des feux de circulation.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 30 jours et a permis de recevoir 3 soumissions. Il est à noter que 2 addendas ont été publiés au cours de

l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 16,4 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, les représentants du Service ont précisé la façon dont les travaux se réaliseront pour chacune des phases. Ils ont expliqué, en outre, que ces travaux sont intégrés à ceux de la STM qui ont cours dans le même secteur. Il est mentionné qu'il y a eu coordination en amont afin de préserver l'accès au Stade Olympique et au centre de vaccination qui y a été emménagé. Des précisions ont également été données sur la façon dont on calcule et on comptabilise le nombre d'entrées en plomb à remplacer sur le territoire montréalais.

En somme, la Commission se dit satisfaite des explications obtenues et tient par ailleurs à saluer l'entente entre la Ville et la STM de façon à éviter deux chantiers successifs.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*
  - o *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE217231036 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**